



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 janvier 2021 à 19h00

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE

LUCINGES

Le conseil municipal de la commune de Lucinges, dûment convoqué, s'est réuni à la salle communale La Grange sous la présidence de Monsieur Le Maire, Jean-Luc SOULAT

Elu secrétaire de séance : Patricia CHARRIERE

Date de convocation du conseil municipal : 19/01/2021

Présents : JL. SOULAT, C. BURKI, S. MARTY, A. CHICHER, Y. DIEULESAINT, L. BAUD, JY. BEUCHER, P. CHARRIERE, A. DROUX, A. FAVRAT, P. GERBAZ, E. JOVILLAIN, JP LEMMO, J. MOSCONI, D. SIMONEAU, V. MOUCHET, M. SARTON, C. MASCAGNI.

Absent : M. CIAMPORCERO-BEAUQUIS.

Compte-rendu n° 01-2021 - Publié le 02/02/2021

1- Désignation du secrétaire de séance

En application des dispositions des articles L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Madame Patricia CHARRIERE en qualité de secrétaire de séance.

2 – Adoption de l'ordre du jour

Le conseil municipal à l'unanimité adopte l'ordre du jour présenté par Monsieur Le Maire et figurant sur la convocation du 19 janvier 2021.

3 - Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur Le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le procès-verbal du 7 décembre 2020. Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

4 - Compte-rendu des décisions du maire et principaux arrêté municipaux

- **Décision N°2021.01** : Validation devis Altereo relatif à la mise en œuvre d'un périmètre de prise en considération et d'une modification de droit commun du PLU - 16.220,00 euros HT.
- **Décision N°2021.02** : Validation devis Pellet-Jambaz pour la fabrication et la pose d'une cloison vitrée et d'un bloc porte pour condamner l'espace ouvert à l'étage donnant sur la salle de motricité – 2.994,41 € HT
- **Arrêté N°05-2021** : Arrêté prescrivant la modification N°1 du PLU.

5- Modification de la charte et du règlement intérieur communs au réseau Intermède

Après avoir délibéré, **le conseil municipal**, à l'unanimité,

- **Approuve** le nouveau règlement intérieur du réseau et les nouveaux tarifs (indépendamment ou dans le cadre de la délibération annuelle pour tous les tarifs de la collectivité) et d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à le signer.
- **Approuve** l'avenant à la charte du réseau et autorise M. Le Maire ou son représentant à la signer.

6- Aides aux commerces : exonération de loyers pour les commerces impactés par une fermeture administrative liée à la crise sanitaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** d'accorder une exonération de loyers d'une durée de 2 à 3 mois pour les commerçants et acteurs professionnels, locataires de la commune dont la liste est précisée ci-dessous.

- **Autorise** Monsieur Le Maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des termes de ladite délibération.

Locataire	Adresse du local	Montant HT loyer mensuel	% réduction mensuelle	Montant réduction mensuelle	Mois concernés par l'exonération	Total réduction pour 3 mois
Bar Tabac Presse l'Escapade	44 Place de l'église	900 € (11/2020) 1.250 €	70 %	630 € 875 €	Novembre 2020 Janvier et février 2021	2.380 €
Martine Jaquemet	57 Place de l'église	532,85 €	50 %	266,425 €	Novembre 2020 Janvier et février 2021	799,28 €
DP Boulangerie	81 Place de l'église	1.273,81 €	25%	318,45	Janvier et février 2021	636,90 €

7- Retrait de la délibération N°2020.08.04 relative à la convention de location d'emplacement pour une antenne Free

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal**, à la majorité des membres présents et représentés (Mme Christelle Mascagni et M. Didier Simoneau votant contre et M. Stéphane Marty votant abstention),

- **Décide** de retirer la délibération n°2020.08.04 du 31 août 2020 ;
- **Charge** Monsieur Le Maire de notifier la délibération de retrait auprès de l'opérateur Free et de signer tout document relatif à ce dossier.

8- Adoption du plan de financement avec le Syane d'une étude de faisabilité pour le développement d'une installation solaire photovoltaïque

Le conseil municipal, entendu l'exposé, après avoir pris connaissance du projet et délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le plan de financement suivant et sa répartition financière :
 - d'un montant global estimé à : 4 146,00 euros
 - avec une participation financière communautaire s'élevant à : 1 727,50 euros
 - et une contribution au budget de fonctionnement du SYANE s'élevant à : 124,00 euros
- **S'engage** à verser au syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie le montant de la contribution au budget de fonctionnement (3 % du montant TTC) des honoraires divers, sous forme de fonds propres lors de l'émission du décompte final de l'opération.
- **S'engage** à verser au syndicat, sous forme de fonds propres, la participation (hors contribution au budget de fonctionnement) à la charge de la collectivité lors de l'émission du décompte final de l'opération.

9- Acquisition de parts sociales de la SCIC Enercoop

Le conseil municipal, entendu l'exposé, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (M. Matthieu Sarton votant contre),

- **Approuve** l'acquisition de cinq parts sociales de la SCIC ENERCOOP pour un montant total de 500 euros.
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer tous les documents et pièces nécessaires dans le cadre de ce dossier.

10- Rapport des commissions

- **Commission scolaire** : Le protocole sanitaire a été renforcé depuis le 18 janvier suite aux nouvelles mesures gouvernementales afin de limiter le brassage des classes. Ainsi en cantine, une place est attitrée par élèves du primaire et chaque classe rentre à 10 minutes d'intervalle. Augmentation de l'amplitude horaire de la cantine de 11h40 à 14h00. 2 stagiaires sont venues renforcer l'équipe du périscolaire. Pour la garderie, les goûters sont désormais pris dans les classes. De plus, toutes les activités extrascolaires sportives et artistiques se déroulant à l'intérieur ont été suspendues. La mobilisation des agents ayant travaillé sur ce nouveau protocole le précédent week-end est saluée.
- **Commission environnement** : Monsieur Yves Dieulesaint rappelle que depuis fin septembre 2018 et l'inauguration du 1^{er} réseau de chaleur à Lucinges, 3 nouveaux réseaux (2 à Sassenage et 1 à Quaix en Chartreuse) sont en fonctionnement et d'autres sont en cours de démarrage ou de construction. Plusieurs communes environnantes ont sollicité la commune pour des visites de la station ou des conseils. On note également l'adhésion de 5 autres collectivités, 2 centrales villages ainsi que le PNR de Chartreuse qui sont devenues actionnaires de Forestener. Le bilan 2020 de cette société est quasiment à l'équilibre. Concernant la problématique du transport, une réunion a eu lieu en visioconférence avec le Pôle Métropolitain et Annemasse Agglo. Une étude Rézo Pouce (auto-stop organisé) va être lancée au printemps pour un déploiement fin d'année 2021, début d'année 2022. Enfin un atelier de mobilité sera programmé à la rentrée scolaire avec les collégiens et lycéens afin de sensibiliser sur les enjeux de la mobilité, de présenter les offres existantes et d'échanger sur leurs besoins en transport.
- **Commission forêt** : la commission a rencontré M. Ravanel, technicien de l'ONF, qui a communiqué le programme des travaux sylvicoles 2021. Celui-ci sera présenté au prochain conseil municipal. Il est à noter qu'un travail est actuellement en cours sur l'adaptation des essences et leur replantation.
- **CMJ** : le 19 décembre a eu lieu l'élection du maire des jeunes et du 1^{er} adjoint. Layana Ouchoukhi a été élue maire et Noa Gaucher, 1^{er} adjoint. Lors du CMJ du 23 janvier dernier, les 17 membres du conseil ont pu discuter et valider les huit projets réalisables à l'échelle de leur mandat (2 ans).
- **Commission communication** : les bulletins ont été distribués ce week-end dans les boîtes aux lettres de la commune. La commission communication, le comité de relecture ainsi que les élus et bénévoles qui ont participé à la distribution sont chaleureusement remerciés.

11- Informations diverses

- **SAGE** : présentation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux sur le bassin de l'Arve et de ses affluents. Ce schéma vise à améliorer la gestion de la ressource en eau en assurant l'équilibre entre les activités humaines et la protection de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle d'un bassin versant. Il y a aujourd'hui une vraie prise de conscience sur la gestion de l'eau. Ce document d'orientation et de référence se base sur l'état des lieux de chaque type de milieu et de chaque usage de l'eau qu'il soit économique, touristique, agricole, forestier ou naturel. Les documents d'urbanisme (SCOT, PLU) doivent prendre en compte ce document lors de leur élaboration.
- **Modification N°1 PLU** : Suite à la délibération instaurant un périmètre de prise en considération au centre du village, un arrêté municipal a été pris afin de prescrire la modification N°1 du PLU. Le projet prévoit de modifier :
 - **au sein des OAP** : la création de nouveaux secteurs d'OAP au sein des tissus bâtis existant et l'ajout d'un phasage prévisionnel d'urbanisation des différents secteurs d'OAP
 - **Au sein du règlement** : la correction de coquilles identifiées et l'ajout et la suppression de certains articles du règlement
 - **Au sein du zonage** : la mise à jour du zonage selon les ajustements réalisés dans les OAP

La première commission PLU aura lieu le 1^{er} février et le planning est d'environ 8 mois à 1 an avant l'approbation par le conseil municipal de cette modification.

12- Planning

- Dates prochains conseils municipaux 1^{er} trimestre 2021 : lundi 1^{er} mars et mardi 6 avril

L'ordre du jour étant épuisé
la séance est levée à 20h38

**Le Maire,
Jean-Luc SOULAT**



Le texte intégral de ces délibérations ainsi que celui des arrêtés et décisions du maire à caractère général sont consultables en mairie dans les registres de la commune. Les procès-verbaux du conseil municipal sont également consultables en mairie et sur le site internet de la commune, une semaine après leur approbation au cours de la séance du conseil municipal suivant.